



MONTBRUN-LAURAGAIS

Haute-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 13/06/2014

Présents : BIGEONNEAU Didier, BOLET Aurélia, BOLET Gérard, CAMBONIE Florence, FONT Nathalie, GUYET Chantal, MONIER Catherine, REVERDY Sylvie, ROUGET Christian, SALEM Décio, SALOMÉ Laurence,

Pouvoirs : BUSBY Stéphane à M. Bolet, SENAC Gilbert à M. Salem

Absent : FAUCOUP Gil, SCHIAVON Frédéric

Mme Nathalie Font a été élue secrétaire de séance.

M. Bolet ouvre la séance et propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées. Aucun conseiller ne s'y oppose.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

D2014/32. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 28 SEPTEMBRE 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du code électoral, notamment ses articles L.284, L.288, L.289 et R.131 à R.148,
Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014 et notamment son article 4 portant convocation des conseils municipaux le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants,
Vu la circulaire n°NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Le Conseil Municipal procède à l'élection des 3 délégués et 3 suppléants, au scrutin secret et à la majorité absolue. Mme SALOME a été désignée secrétaire du bureau électoral.

M. Gérard BOLET, M. Décio SALEM et Mme Nathalie FONT ont présenté leur candidature en tant que délégués titulaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : treize

Nombre de suffrages exprimés : treize

Majorité absolue : sept

Ont obtenu : M. Gérard BOLET : treize voix

M. Décio SALEM : treize voix

Mme Nathalie FONT : treize voix

M. Gérard BOLET, M. Décio SALEM et Mme Nathalie FONT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Mme Sylvie REVERDY, M. Didier BIGEONNEAU et Mme Aurélia BOLET ont présenté leur candidature en tant que délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : treize

Nombre de suffrages exprimés : treize

Majorité absolue : sept

Ont obtenu : Mme Sylvie REVERDY : treize voix
M. Didier BIGEONNEAU : treize voix
Mme Aurélia BOLET : treize voix

Mme Sylvie REVERDY, M. Didier BIGEONNEAU et Mme Aurélia BOLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise que le collège des grands électeurs où prédominent les conseillers municipaux élira 178 sénateurs sur 348 le 28 septembre prochain, pour un mandat de six ans. 5 sénateurs seront élus en Haute-Garonne à la représentation proportionnelle.

2014/33. ACHAT DE RADARS DISSUASIFS

M. Salem, adjoint délégué aux travaux, présente le projet de lutte contre l'insécurité routière, liée notamment aux excès de vitesse dans la traversée du village, en complément du dispositif existant (radar dissuasif route de Montgiscard, le long de la RD24, dans le sens de circulation Montgiscard-Montbrun) :

- ajout d'un radar dissuasif route de Corronsac, le long de la RD24, dans le sens de circulation Corronsac-Montbrun ; celui-ci sera raccordé au réseau d'éclairage public. Parmi les prestataires ayant soumis un devis, M. Salem propose l'offre la mieux disante, à savoir celui de la société Elan Cité, pour un montant de 1597,65 € HT.

- ajout d'un radar dissuasif route d'Issus, le long de la RD91, dans le sens de circulation Issus-Montbrun ; celui-ci sera alimenté par un panneau solaire. Parmi les prestataires ayant soumis un devis, il propose l'offre la mieux disante de la société Elan Cité pour le montant de 1424,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte les devis de la société Elan Cité pour un montant total de 3021,90 € HT

- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil général, au titre des Amendes de Police,

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Rouget demande des précisions sur la localisation de ces deux radars. M. Salem précise que le radar, le long de la RD24, dans le sens de circulation Corronsac-Montbrun sera positionné à gauche de la route, après l'entrée du lotissement du Souleilla, à hauteur d'un poteau d'éclairage public. Pour le radar, le long de la RD91, dans le sens de circulation Issus-Montbrun, il attend les résultats d'une étude menée par le Conseil Général (comptage de véhicules et relevé de vitesses en cours).

D2014/34. EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil syndical du SITPA, par délibération du 30 avril 2014, a donné son accord pour inclure les communes de « BALESTA, REGADES, TREBONS DE LUCHON » au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres du SITPA doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de « BALESTA, REGADES, TREBONS DE LUCHON » au sein du périmètre de compétence du SITPA.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES**Fontaine de Montbrun-le-Vieux**

M. le Maire rappelle l'urgence de la remise en état des abords de la fontaine de Montbrun-le-Vieux.

Promologis

M. le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs problèmes relevés par les habitants du Coustou de Picard avec la société Promologis (caniveaux bouchés, entretien des espaces verts, répartition des charges des déchets), et propose que les conseillères Mmes Bolet, Cambonie et Reverdy conviennent d'une réunion avec Promologis et la mairie pour échanges sur ces points.

Chemin de Patras

M. le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'expertise, laquelle a estimé la part de prise en charge des travaux de réfection du chemin par le Centre équestre à 56 000 € (prix pour remise en état à l'identique, de fait impossible vu l'état de la chaussée). Il rappelle le devis des travaux estimé à 167 000 € (prix pour une réfection complète de la chaussée afin de supporter les véhicules qui sont nécessaires au fonctionnement du centre équestre et d'éviter une nouvelle détérioration). Le centre équestre propose de participer à hauteur de 10 000 € sur 5 années, à condition que les travaux soient réalisés d'ici la rentrée de septembre prochain. Le Conseil Municipal propose de demander à l'avocat de voir les comptes de la société pour vérifier leur situation financière et de négocier 20 000 € de prise en charge des travaux par le centre équestre, plus la prise en charge intégrale du coût de l'enrobé devant l'entrée du centre équestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

<i>Table des matières et liste des délibérations</i>	
<i>Procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2014</i>	1
<i>D2014/32. Election des delegates du conseil municipal pour l'election des senateurs du 28 septembre 2014</i>	1
<i>2014/33. Achat de radars dissuasifs</i>	2
<i>D2014/34. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées</i>	2
<i>Questions diverses</i>	3
Fontaine de Montbrun-le-Vieux	3
Promologis	3
Chemin de Patras	3

G. Bolet <i>Maire</i>	D. Salem <i>Adjoint</i>	C. Monier <i>Adjointe</i>	D. Bignonneau	A. Bolet
S. Busby <i>Pouvoir à M. Bolet</i>	F. Cambonie	G. Faucoup <i>Absent</i>	N. Font	C. Guyet
S. Reverdy	C. Rouget	L. Salomé	F. Schiavon <i>Absent</i>	G. Sénac <i>Pouvoir à M. Salem</i>